

**La famille JEAN de Rouen
puis DELATOUR JEAN de Marie-Galante
et la branche LATOUR DULIGNY**

Bernadette et Philippe Rossignol

Dans le bulletin n° 3 de GHC, en mars 1989, p. 21 à 26, nous présentions une généalogie de la « Famille DELATOUR JEAN (Martinique, Marie Galante et Guadeloupe) ».

Par tradition familiale, nous savions seulement que Barthélemy, premier du nom aux Antilles, était « normand de Rouen » et « gouverneur de Marie Galante ». Sur ce deuxième point vous pourrez (re)lire l'introduction à la généalogie descendante ¹.

C'est un acte notarié tardif qui nous a donné la clé pour remonter l'ascendance et confirmer le lieu de naissance.

Le 30 octobre 1813 Pierre Roland LATOUR DULIGNY ² vient déposer chez M^e Chérot LaSalinière « *des expéditions de plusieurs actes passés par ses auteurs ou pour eux et dont la conservation importe à ses intérêts.* » Il s'agit de 17 pièces parmi lesquelles nous retiendrons :

1) 8 novembre 1718, au Fort Royal de la Martinique, commission de juge royal civil et militaire de l'île de Marie Galante donnée par Depas de Feuquières, gouverneur et lieutenant général des isles françaises de l'Amérique, au **sieur LATOUR JEAN** qui avait rempli cette charge depuis le retour de la colonie jusqu'à ce jour, sur nomination de Mr Pierre de Marseille, doyen du conseil supérieur de la Martinique, subdélégué de l'Intendant

2) 14 février 1749, contrat de mariage par M^e Poutounier, sur l'habitation de la future épouse au quartier du Petit Étang à Sainte Anne de la Capesterre de Marie Galante, entre le sieur Rolland Jean de Latour Duligny, négociant et habitant, natif de la Martinique, fils de défunt Barthélemy Jean de Latour, juge royal en cette isle, et de dame Marie Anne Renaudot, et demoiselle Marie Rose Robert. Parmi les biens du futur époux figure « **la terre nommée les Vatines située en Normandie pays de Caux dans la paroisse de Bractuis, estimée 12 000 livres.** »

8) 9 octobre 1691 ³, mariage au Fort Saint Pierre de la Martinique de **Barthélemy Jean de Latour (signe B. Jean), natif de Rouen, fils de Barthélemy Jean et Anne Le Cochois**, et Marie Anne Renaudot, fille de défunt Christophe Renaudot et Marie Gaffé.

Les autres pièces déposées sont les preuves de la filiation entre Barthélemy Jean de Latour d'une part et Pierre Roland Latour Duligny et sa sœur Rose veuve Hognon d'autre part.

David Quénéhervé ayant lui aussi fait la recherche d'ascendance à Rouen, plus complète que la nôtre, et l'ayant mise sur Geneanet, nous en donnons le résultat ici. Nous avons vérifié et complété les actes ; entre parenthèses, le numéro des vues sur le site des archives de Seine-Maritime.

¹ <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc003/p0021.html>

² GHC 3 p. 25, III6.1.

³ Ecrit par erreur 1791.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Généalogie à Rouen
David Quénéhervé, B. et Ph. Rossignol

1 Christophe JEAN
x Robine COULON
d'où :

1.1 Barthélemy JEAN

marchand, honorable homme, trésorier de la paroisse Saint Denis de Rouen ⁴ de 1660 à 1663

o ca 1622 ⁵

+ 08/10/1697 Rouen, Saint Denis (70/102) ; honorable homme Barthélemy Jean, marchand, ancien trésorier de cette paroisse, 75 ans

(+) chapelle de la très sainte Vierge ; signatures : Laurent Jean, J.B. Jean et B. Jean

17/01/1655 publication des bans de mariage paroisse Saint Denis (59/184) ; bans les 17, 22 et 24/01 paroisse Saint Jean (22/189)

x 31/01/1655 Rouen, Saint Jean (22/189) **Anne LE CAUCHOIS**, fille de Philippe et Madeleine HELLOT

o ca 1631 Rouen, Saint Jean

+ 21/04/1671 Rouen, Saint Denis (49/121) ; 39 ans, femme d'honorable homme Barthélemy Jean, marchand et ancien trésorier de cette paroisse ; signatures B. Jean et Simon Jean (son mari et son beau-frère)

(+) chapelle de la Vierge

postérité qui suit

1.2 Simon JEAN x 15/01/1634 Rouen, Saint Jean (22/117), Anne HELLOT

d'où postérité

1.3 Marie JEAN x 18/02/1635 Rouen, Saint Denis (95/157), Michel **LE BORGNE**

d'où postérité

1.4 Marguerite JEAN x 02/03/1636 (bans) Rouen, Saint Denis (96/157), Pierre **ADÉ**

d'où postérité

1.1 Barthélemy JEAN x 1655 Anne LE CAUCHOIS

Nota : la lecture des patronymes des parrains et marraines est très peu sûre. Nous les reproduisons cependant pour donner une idée de l'environnement de la famille.

1 Anne JEAN

o 10/05/1656 Rouen, Saint Denis (38/184) ; p Simon Jean ; m Madeleine Hellot
+ 1666/

2 Marie JEAN

o 16/04/1657 Rouen, Saint Denis (41/184) ; p Jean Canelier ; m Anne Hellot
bans de mariage 24/08/1681 Rouen, Saint Denis (18/97)

x 24/08/1681 Rouen, Saint Denis ⁶, Germain **de SETER**, fils de + Jacques et Marie DAVID

⁴ http://www.rouen-histoire.com/Eglises_Rouen/St-Denis.htm

⁵ Nous le classons en premier parce que c'est sa descendance qui est étudiée mais, d'après les années de mariage, ce doit être le plus jeune des 4 frères et sœurs.

⁶ D'après le relevé des tables de mariage du CGRSM. Ce sont en fait les bans de mariage. Acte du mariage non retrouvé.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

conseiller notaire secrétaire de la cour des aides de Normandie, de la paroisse Saint Sauveur

3 Philippe JEAN

o 28/05/1658 Rouen, Saint Denis (70/184) ; p Philippe Le Cauchois, de la paroisse Saint Jean ; m honnête femme Françoise Adé, de Saint Martin du Pont
+ 02/12/1664 Rouen, Saint Denis ; 6 ans (177/184)

(+) chapelle de la Vierge

4 Barthélemy JEAN

o 08/10/1659 Rouen, Saint Denis (76/184) ; p Michel Leborgne, de Saint Denis ; m Marie Piaut femme de Pierre Goher (?) de Balaurier, de Saint Jean
+ 19/02/1663 Rouen, Saint Denis (173/184) ; 2 ans (sic)

(+) chapelle de la Vierge

5 Pierre JEAN

o 18/11/1660 Rouen, Saint Denis (81/184) ; père marchand et trésorier de la paroisse ;
p Pierre Adé, de Saint Martin ; m Isabeau Hellot femme de Pierre Camelier (?), de la paroisse Saint Jean

+ 20/07/1665 Rouen, Saint Denis (178/184) ; 4 ans

(+) chapelle de la Vierge

6 Laurent JEAN

o 03/12/1661 Rouen, Saint Denis (86/184) ; père trésorier de la paroisse ; p honorable homme Laurent Courcel de la paroisse Saint Michel ; m honnête femme Barbe Antous femme de Nicolas Nonflaut ancien trésorier de la paroisse

7 Marie JEAN

o 19/01/1663 Rouen, Saint Denis (91/184) ; père trésorier de la paroisse ; p honorable homme Philippe Le Cauchois, marchand, de Saint Michel ; m Marie Adé fille de Pierre et Marguerite Jean, de Saint Sens (?)

+ 02/12/1669 Rouen, Saint Denis (31/121) ; 7 ans

8 Jean Barthélemy JEAN

o 03/10/1664 Rouen, Saint Denis (100/184) ; père marchand, trésorier ancien de la paroisse ; p Jean Aubourg, chanoine en l'église cathédrale ; m honnête fille Marie Jean fille d'honorable homme Simon Jean et Anne Hellot, de cette paroisse

+ 1699/ signature Jean Barthélemy Jean au mariage de sa sœur en 1683 ; J.B. Jean au mariage de sa sœur en 1699

9 **Barthélemy JEAN (dit puis de LATOUR)**

commandant et juge de **Marie Galante**

o 18/10/1665 Rouen, Saint Denis (104/184) ; p le Sr Claude Auvray, de la paroisse Saint Jean ; m Jeanne Henrie femme du sr Trier marchand de cette paroisse

+ 21/08/1735 Capesterre de Marie Galante

x 09/10/1691 Fort Saint Pierre, **Martinique, Marie Anne RENAUDOT**, fille de

+ Christophe et Marie GAFFÉ (ou GAFFAY)

+ 20/12/1737 Capesterre de Marie Galante ; « remplie de mérite devant Dieu et devant les hommes »

(+) église, 4^{ème} banc du côté de l'Évangile

10 Anne JEAN

o 27/11/1666 Rouen, Saint Denis (108/184) ; p Claude Leborgne, de cette paroisse ;
m Anne Jean fille dudit Barthélemy et Anne Cauchois

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

traité de mariage 31/01/1683, contrat 18/02/1683 2^E 01/2766 ⁷

bans le 14/02/1683 (donne le nom des pères et mères)

x 21/02/1683 Rouen, Saint Denis (27/97), François **SELLES**, fils de + Jean, maître apothicaire, et + Anne BARRE

maître apothicaire à Rouen

o Rouen, Saint Candé le Vieil

11 Anonyme JEAN (fils)

o 20/01/1668 Rouen, Saint Denis (8/121) ; fils baptisé à la maison

12 Marie Marthe JEAN

o 10 b 11/04/1669 Rouen, Saint Denis (24/121) ; p Sr Pierre Brebion, de la paroisse Saint Martin du Pont ; m Charlotte Lambert, femme de Philippe Le Cauchois, de la paroisse Saint Jean

traité de mariage : elle apporte la somme de 9 500 livres « qui lui a été réglée pour sa légitime par le testament de feu son père »

dispense de consanguinité du 2^d au 3^e degré ; une signature J. B. Jean

Cm M^e Borel 21/04/1699 (2^E 06/016)

x 15/02/1699 Rouen, Saint Denis (89/102), Michel **LE BORGNE**, fils de Michel et

Marguerite FLOQUET

d'où postérité

13 Marie Madeleine JEAN

o 24/03/1670 Rouen, Saint Denis (39/121) ; baptisée à la maison pour péril de mort ;

p Louis Leborgne, de cette paroisse ; m Marie Cavelier, fille de François Cavelier et

Marie Duquesne, de Saint Jean

14 Catherine JEAN

+ 1716/ (mariage de sa fille Marie Catherine, paroisse Saint Martin du Pont)

traité de mariage 25/11/1687, contrat 05/02/1688 M^e Sanadon (2^E 12/002)

dispense du 3 au 4^e degré d'affinité donnée à Rome, Ste Marie Majeure, par le pape Innocent XI le 07/12/1687

x 22/01/1688 Rouen, Saint Denis (64/97), Pierre **ABSOLUT**, fils unique de Marin,

marchand à Rouen, et + Marie BELLOUIN

marchand à Rouen

o Rouen, Saint Martin du Pont

+ /1716

d'où postérité

Quatorze enfants, 7 fils et 7 filles, dont au moins 4 morts entre 4 et 7 ans, un fils parti pour les îles et 4 filles mariées. Nous ne connaissons pas le sort de Laurent et le fils aîné semble être Jean Barthélemy, resté sans alliance. Apparemment la postérité masculine est seulement celle des Antilles.

⁷ Les références des contrats de mariage des 3 sœurs JEAN, avec SELLES, LE BORGNE et ABSOLUT nous avaient été communiquées par Jean-Claude Leclerc en 2014. Nous ne sommes pas allés à Rouen consulter le notariat.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

cy devant demeurant et négociant aux Isles de la Martinique, de présent demeurant audit Rouen, rue et paroisse Saint Denis » donne procuration générale à **Jean Barthélemy Jean**, demeurant à Rouen, pour recevoir « le paiement de tous les deniers qui lui sont et seront dus [...] pour quelques causes que ce soit ». Ce voyage à Rouen et cette procuration avaient très probablement pour raison d'être la préparation de son mariage à la Martinique en octobre de l'année suivante.

En 1690-91, les Anglais avaient attaqué et pillé Marie-Galante, abandonnée par la Martinique qui la laissait subsister seule, envoyant seulement M. de Roussillon ¹³ pour y commander, sans s'occuper de la vie sociale et économique ¹⁴. Dans un long extrait d'une lettre envoyée par l'intendant Vauresson le 8 février 1708 ¹⁵, nous relevons : « **Le commandant de MarieGalante** estant fort âgé et sujet au vin, les habitants se sont portés dans un grand libertinage. M. de Machault l'a révoqué et établi en sa place le **S. de la Tour**, homme sage et propre à mieux discipliner ces habitants. On a aussi changé le curé dont la conduite n'était pas édifiante et la règle et la subordination commencent à estre rétablies dans cette Isle. On y enverra de la poudre et quelques munitions que le S. de la Tour a demandé pour des corps de garde. ».

Le 13 avril 1716 ¹⁶, Pierre de Marseille, doyen du conseil supérieur de la Martinique, évoque le rétablissement de la colonie de Marie Galante, « où le sieur **Latour** fait fonction de **juge** ». Voici ce qu'explique le R.P. Maurice Barbotin ¹⁷ : « En 1716, comme il n'y avait pas de volontaire pour remplacer le juge décédé quelques années plus tôt, le Conseil supérieur fit envoyer commission en blanc et demanda de désigner aux fonctions de justice les habitants de Marie Galante que l'on trouverait les plus dignes d'exercer ces emplois. Ainsi fut fait : un habitant fut nommé juge, il tenait audience à jours fixes à son domicile. »

Dans la nuit du 13 au 14 avril 1722 sédition d'une centaine d'habitants de l'île de Marie-Galante contre le sieur de Saint Michel, lieutenant commandant la garnison ¹⁸ ; envoi des coupables en France ; Feuquières et Bénard écrivent à propos du sieur Latour Jean : « nous craignons que ce juge n'ait lui-même favorisé une partie de cette révolte, nous en cherchons des preuves et si nous pouvons en trouver nous en informerons le conseil. » ¹⁹. Le 18 janvier 1723, dans leur lettre au ministre, Feuquières et Bénard écrivent « Le Sr Latourjean, juge de Marie Galante, ayant demandé sa démission à M. Bénard il la lui a accordée d'autant plus facilement que c'est un médiocre sujet et qu'il y a

¹³ Le chevalier de Roussillon, major à la Guadeloupe 1693 (nommé à la place de De Vaux de Lamotte, malade), à la Martinique 1694, à la Guadeloupe 1695, lieutenant de roi à Marie Galante 1696, au Fort Royal 1702, à la Guadeloupe 1705 ; mort le 05/12/1708 (Colonies E 358 bis). Inhumé le 28/12/1708 dans l'enceinte de l'autel de Mont Carmel : chevalier de Saint Louis, lieutenant de roi.

¹⁴ « Les communes et les bourgs de Marie-Galante », RP. Barbotin, p. 9 (Extrait du bulletin 9-10 de la SHG. 2^{ème} édition revue et mise à jour en 1976).

¹⁵ Colonies C/8b/2 n° 89.

¹⁶ Colonies C/8b/4 n° 20.

¹⁷ « Les communes et les bourgs de Marie-Galante », op. cit. p. 10. La source précise de l'information n'est pas donnée.

¹⁸ Colonies C/8b/8, n° 46. Le sieur [Reynal] de Saint Michel sera remplacé par le sieur [Dujarrier] de La Chassaigne.

¹⁹ Colonies C/8a/30, folios 80-81.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

quelque léger soupçon contre luy dans la révolte de Marie Galante, non pas de l'avoir excitée mais de n'avoir pas fait ce qu'il aurait pu et deub faire pour l'empescher. » ²⁰
« Nous craignons que [...] nous cherchons des preuves [...] léger soupçon » Rien de concret donc n'a pu être prouvé !

Dans une requête envoyée de Marie Galante le 17 août 1724 à Feuquières ²¹ et Blondel de Jouvancourt, gouverneur et intendant de la Martinique, dont dépendait alors l'île de Marie Galante ²², le sieur Latourjean dit avoir maintenu la justice ²³ et le bon ordre dans l'île « *même plus d'une fois au péril de sa vie* » ; il a reçu plusieurs prisonniers, notamment lors de la prise du vaisseau du roi La Loire ²⁴, les a assistés de son propre bien, « *en ayant gardé chez lui près d'un mois, faute d'occasion, et fourny à leurs besoins pour leur passage à d'autres îles.* »

Depuis, par commission de M. de Feuquières, il a travaillé comme juge avec droiture.

Puis il a quitté le service « *pour être accablé d'infirmités et rompu par les fatigues extrêmes qu'il a souffert en ces îles.* » ²⁵

Aujourd'hui, poursuivi pour les droits de capitation depuis sa démission il demande l'exemption de 12 nègres, comme un capitaine, et quelque gratification.

Vu « *les services que le Sr delatourjean a rendu en l'Isle de Marie Galante tant en qualité de commandant qu'en celle de juge* », MM de Feuquières et Blondel de Jouvancourt envoient cette requête au ministre de la marine et, en attendant la réponse, « *il sera sursis par les commis du Domaine pendant neuf mois à toutes poursuites.* » ²⁶.

Mais, le 16 janvier 1725, le ministre répond que « *cet officier n'a jamais eu de provision de Sa Majesté : elle n'a point jugé qu'il fût dans le cas d'obtenir cette exemption. C'est pourquoi la surséance que vous avez donnée aux poursuites du fermier ne doit point avoir lieu.* »... ²⁷

LATOUR DULIGNY : le mirage de la ferme de Normandie

Avant le dépôt de pièces en 1813 par Pierre Roland LATOUR DULIGNY, que nous avons vu au début de cet article, plusieurs actes sur la ferme normande avaient été passés par lui chez le même notaire LaSalinière, en 1806 et 1808.

Rappel de la branche LATOUR DULIGNY (simplifié, pour établir la filiation) :

²⁰ Colonies C/8a/31, folio 3.

²¹ François de Pas de Mazencourt marquis de Feuquières, gouverneur général des îles du Vent 1717-1727.

²² Moreau de Saint Méry, F3/23 folios 409-413.

²³ Colonies C/8b/4 pièce 20, 13 avril 1716 : rétablissement de la colonie de Marie-Galante où le s. Latour fait fonction de juge.

²⁴ Flûte du roi prise par 4 vaisseaux ennemis en mars 1712 (Colonies C/8b/3, pièces 31 et 35, C/8a/18 F° 405-409).

²⁵ Colonies C/8a/31, janvier 1723 : démission du s. Latourjean, juge de Marie-Galante, qui sera remplacé par le s. Poisson.

²⁶ La requête est envoyée au ministre le 21/08/1724 (Colonies C/8a/33).

²⁷ « On a mis fin à la surséance dont bénéficiait le s. de Latourjean » (Colonie C/8a/34, 21/07/1725).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

6 Roland JEAN DELATOUR DULIGNY

6^e enfant de Barthélemy et Marie Anne RENAUDOT

mousquetaire de la garde du Roi

o 1701/1705 Martinique

+ 07/11/1758 Baie Mahaut (Guadeloupe), 57 ans

x 17/02/1749 Capesterre (Marie Galante), Marie Rose ROBERT, fille de Hugues et Marguerite POIGNON

+ 12/10/1758 Baie-Mahault

d'où :

6.1 Roland Antoine JEAN LATOUR DULIGNY, habitant caféyer au Morne à l'eau

o 23/03 b 01/04/1748 Capesterre ; légitimé lors du mariage de ses parents

+ **13/08/1792 Bordeaux, Saint Louis**

ax 14/09/1772 Sainte Anne (Guadeloupe) Anne Charlotte GAYAN, fille de Paul et Marie Louise BUREAU

bx 06/05/1782 Gosier (Cm 06/05/1782 M^e Ciceron) Marie Thérèse FERRAN, fille de François et Marie Marguerite BONNET

cx 16/01/1785 Pointe à Pitre (dispense du 2^{ème} degré de parenté), Marie Claire LATOUR SAINTE CROIX, fille de Charles Thomas et Marie Elisabeth FERRÉE

d'où 4 enfants dont

6.1a.4 Pierre Roland JEAN LATOUR DULIGNY

o 11/04 b 11/0 5/1779 Sainte Anne

+ 08/04/1839 Abymes

x 3 frimaire IX (20/11/1800) Sainte Anne, Marie Anne Cyrille RIVIÈRE, fille de Cyrille et Anne Françoise PARIS DESJORDON

d'où 7 enfants, 5 filles et 2 fils, l'un mort célibataire et l'autre au sort inconnu ²⁸

6.2 Rose Françoise ou Marie Rose Jeanne LATOUR DULIGNY

o 04 b 13/05/1749 Capesterre

+ 16/11/1836 Pointe à Pitre

x 16/01/1770 Morne à l'eau, Jean Joseph **HOGNON**, maître chirurgien à Morne à l'eau, fils de Dominique et feu Nicole Françoise VILLERMET

o ca 1741 Metz en Lorraine

+ 02/03/1785 Baie Mahault

La ferme dite **Desvatines ou de la Gobe**, au hameau de la Folie près le village de Bractuit (aujourd'hui Bracquetuit), à trois lieues de Bernay, une lieue et demie de Brionne, sur la route de Rouen à Alençon, appartenait à Roland Jean de Latour Duligny pour lui avoir été cédée par « *son parent* », ancien propriétaire, par « *legs, donation ou vente* ». La propriété est prouvée par l'inventaire après décès du dit Roland en 1759 et par celui des biens de son fils Roland Antoine chez M^e Mercier les 1^{er} et 2 juillet 1793 ²⁹, ainsi que par « *nombre de lettres de diverses personnes de Rouen entre 1777 et 1792* », notamment de M. Levieux fils qui avait procuration de Latour Duligny. La ferme était affermée « à l'époque » à M. Leterlu et Roland Jean de Latour Duligny en touchait les revenus par son procureur.

²⁸ GHC 3, mars 1989, p. 25-26. Ce nom de branche semble éteint.

²⁹ Les minutes conservées de M^e Mercier s'arrêtent en décembre 1792.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Tout cela est bien vague pour que les descendants en prouvent la propriété, la ferme ayant été saisie depuis « *par le ci-devant marquis de Belbeuf seigneur du lieu.* », comme nous le verrons plus loin.

Sur Google maps on voit encore la route de la Gobe, à l'ouest du lieu dit la Folie sur le territoire de Bracquetuit.

Nous ne savons pas quand ni comment Roland Jean Delatour Duligny avait fait l'acquisition de cette ferme en Normandie. Lui et son épouse Marie Rose Robert sont décédés en 1758, moins de 10 ans après leur mariage, laissant deux jeunes orphelins, Roland Antoine et sa sœur Rose Françoise.

En 1792 Roland Antoine décida de se rendre en France pour « *prendre connaissance des biens délaissés en Normandie pays de Caux* », muni d'une procuration de sa sœur veuve Hognon, établie le 3 avril. Le moment n'était peut-être pas bien choisi ! Il s'embarqua, avec 8 autres passagers, sur le Poyen de Ste Marie, commandé par Joseph Painchaud et arriva à Bordeaux en juin 1792 ³⁰.

Il prit alors un logement au faubourg des Chartrons, « *sur le devant, numéro 25* », en l'hôtel d'Hollande tenu par le sieur Desberguignat.

Mais, le 13 août 1792, « *Louis Latour Duligny, habitant de la Guadeloupe île Saint Domingue (sic !), âgé de 45 ans ou environ* », meurt et il est inhumé le lendemain, paroisse Saint Louis.

Curieusement, l'acte d'inhumation qui le précède immédiatement dans le registre paroissial de Saint Louis, est celui, le 12 août, de Peres de Passy : habitant de Saint Marc, île Saint Domingue, depuis 27 ans dans la colonie, décédé la veille.

Or lui aussi était logé en l'hôtel d'Hollande et, dans les minutes de M^e Verdelet, se suivent, le 24 août, l'inventaire après décès d'André Joseph Peres de Passy, demandé par son correspondant Guy Briol, et, le 25 août, celui de Latour Duligny, que nous allons voir, demandé par ses correspondants, J.J. Boyer frères.

Simple coïncidence ? ou bien y a-t-il un rapport entre ces deux décès d'habitants des îles, logés dans le même hôtel, à deux jours de différence ? un duel ? une bagarre ? une maladie contagieuse ?

L'importante maison de commerce bordelaise et protestante des « S^{rs} Jⁿ J^{es} Boyer frères » était correspondante de plusieurs habitants et commerçants de la Guadeloupe, île à laquelle l'attachaient d'étroites relations de famille ³¹. Jean Boyer, bourgeois et négociant de Bordeaux, y avait épousé en 1715 Pauline Gressier, née aux Trois Rivières, fille d'André et Pauline Poyen ; son frère Jean Jacques Boyer avait épousé en 1720 Anne Gressier, sœur de Pauline. Le fils aîné de ce deuxième couple, Jean Jacques Boyer II, époux de Marie Catherine Balguerie, avait continué la maison de commerce et de même leur fils, Jean Jacques Boyer III, époux de Betsy Bonnaffé, gardant toujours le nom « Jⁿ J^{es} Boyer frères ». C'est de ce dernier Jean Jacques Boyer qu'il s'agit ici. La signature de l'inventaire après décès est la même que celle de la régularisation, le 30 avril 1789, de son mariage protestant, qui figure dans la généalogie par Martine Belliard sur Geneanet. Diverses généalogies le disent décédé en 1792, sans date précise : ce serait donc après le 25 août.

³⁰ Passagers F/5b/18, arrivées à Bordeaux 1792-1819.

³¹ p. 214 de « La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse Terre et Pointe à Pitre », A. Pérotin-Dumon.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le sr Latour Duligny, « américain habitant la Guadeloupe », était décédé dans une chambre au premier étage de l'hôtel d'Hollande, donnant sur le derrière, où a lieu l'inventaire.

La liste des vêtements ne donne pas une impression de richesse ni de bonne santé. Elle commence par « une paire de bottes à demy usées avec leurs embochoirds et leurs tire bottes » et « trois cavètes en bois de la hauteur d'un pied environ fermant à clef contenant vingt deux flacons de sirop de différentes espèces ». Nous ne reprendrons pas la liste détaillée des vêtements et objets, qui couvre 2 pages. Relevons « trois bouteilles cachetées ayant cette inscription : Rob anty syphillitique du Sr Laffuteux rue de Bondy n° 29. », « un grand vase de terre contenant du tamarin confit », « une malle fermant à clef couverte de peau de sanglier », contenant les papiers.

Parmi ceux-ci sont cités :

- le contrat de mariage de Rolland Jean Delatour Duligny avec Marie Rose Robert devant Me Poutounier fils à Marie Galante le 14/02/1749
 - un extrait des registres du greffe de Marie Galante portant copie de la commission de juge de Marie Galante en faveur du Sr Delatour Jean par François Depas de Feuquière, gouverneur des isles du Vent le 30 avril 1788 (sic, pour 1718 ?)
 - un connaissance de 10 tierçons un quart de café chargé sur le navire Le Poyen de Ste Marie, capitaine Painchaud, à l'adresse des Srs J.J. Boyer frères, venant de la Pointe à Pitre (6 boucauds de 21 tierçons et 8 quarts de café, chargés par le sr Cure Douvion à Sainte Anne, avaient été déchargés le 24 juillet 1792, d'après PV chez le même notaire Verdelet, du navire Le Constant, capitaine Ragodin, armateur le sr Conte, dans le magasin de J.J. Boyer frères)
 - quatre lettres écrites au dit feu Sr Latour Duligny par diverses personnes (non détaillées)
 - neuf extraits de baptême, mariage ou sépultures (non détaillés)
- Valeur de l'ensemble, laissé à J.J. Boyer frères, 600 livres.

Les enfants de Roland Antoine, qui étaient mineurs au décès de leur père (l'histoire se répète), reprirent donc en 1813 le procès sur la propriété de la ferme Desvatines ou de la Gobe à Bracquetuit ³².

Dans la « Jurisprudence du Conseil d'état depuis 1806 », volume 4, de Jean Baptiste Sirey, p. 41 à 43, est exposé l'historique, depuis 1781, du contentieux entre M. de Belbeuf et l'état puis, à partir de 1813, entre les héritiers de M. de Belbeuf (Louis Pierre François et

³² <https://books.google.fr/books?id=O3dCAAAAcAAJ&pg=PA41&lpg=PA41&dq=delatour+duligny&source=bl&ots=dZtkOVxuND&sig=zMh3-DXeEP2hbAaPD8TEk9CB9l8&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj cub2HzcnfAhUOzoUKHT3pDOEQ6AEwAnoECACQAQ#v=onepage&q=delatour%20duligny&f=false> p. 41-43, 11/06/1817.
<https://books.google.fr/books?id=hlARf1kUkZ0C&pg=PA19&lpg=PA19&dq=delatour+duligny&source=bl&ots=WrlX9Z-87S&sig=SHmW71zFiwkqDRto-d7X8Gk7FVU&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj q0ba9oNzfAhUvyoUKHYZsAbMQ6AEwBXoECAEQ6AEwAXoECAgQAQ#v=onepage&q=delatour%20duligny&f=false> p. 19-20, 12/08/1818.
<https://books.google.fr/books?id=5vZBAAAAYAAJ&pg=PA312-IA2&lpg=PA312-IA2&dq=delatour+duligny&source=bl&ots=qthBrIJKdw&sig=Juzrs3rhk4VKE8F9IDQMbs7n0bw&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj cub2HzcnfAhUOzoUKHT3pDOEQ6AEwAXoECAgQAQ#v=onepage&q=delatour%20duligny&f=false> p. 314, 18/08/1818.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Antoine Joseph Godard de Belbeuf, frères ³³) et les héritiers Latour Duligny, habitants de la Guadeloupe, lesquels avaient apporté « *plusieurs titres anciens établissant que cette terre avait appartenu à leur auteur* ». La décision, par ordonnance du 11 juin 1817, fut le rejet des requêtes des Latour Duligny, condamnés aux dépens, mais, le 18 août 1818, le procès est renvoyé à la cour de Rouen, jugée compétente. Nous ne connaissons pas la fin de l'histoire...

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

³³ Voir sur Geneanet la généalogie de cette famille très notable par Frédéric Huot, forcey. Les Latour Duligny avaient peu de chance de l'emporter face aux deux frères !